



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-13

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 avril 2025 à 19 heures,

Date de convocation : Le 27 mars 2025
Date d'affichage : Le 27 mars 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Emilie LISSE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

13/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Patrick GOMEL
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Jean- Pierre FLOUR est nommé secrétaire de séance.

Demande de subvention départementale
au titre de L'AIDE A LA DIFFUSION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental peut apporter un soutien financier aux communes au titre de l'aide à la diffusion lors de la programmation d'un événement culturel.

Ainsi, il demande aux membres présents l'autorisation de solliciter le conseil départemental pour un accompagnement financier pour le concert d'Opal Sinfonietta.

Le montant sollicité est de 900, 00€

Monsieur le Maire demande également l'autorisation d'encaisser la subvention dans l'éventualité d'un retour favorable de la commission départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 19 voix pour ; 0 abstention, 0 contre, autorise :

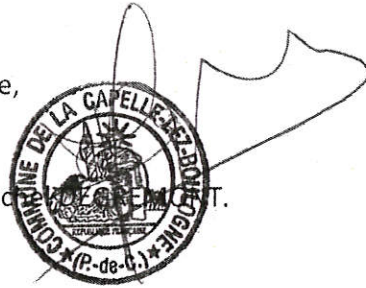
Art.1^{er} : l'engagement des démarches administratives et comptables relatives à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Art.2 : l'encaissement de la subvention au budget principal si le retour de la commission départementale octroie l'aide à la commune.

Fait et délibéré
A La Capelle-Lès-Boulogne,
Le 10 avril 2025

Le Maire,

Jean-Michel



Certifié et rendu exécutoire le :